



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 87844

Texte de la question

La mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante a publié un rapport le 22 février 2006. La mission a voulu examiner tous les aspects du drame de l'amiante, tels qu'ils résultent de l'utilisation massive du produit après la deuxième Guerre mondiale, au moment de la reconstruction et du développement du pays. Les membres de la mission proposent de préciser la réglementation sur les mesures d'empoussièrement effectuées pendant et après un chantier, notamment leurs modalités et leur fréquence, afin de réguler des pratiques actuellement très hétérogènes. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les démarches qu'il envisage suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87844

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2346